

COMPTE-RENDU DE REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DE VITROLLES

SEANCE ORDINAIRE

DU 31 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le **trente et un du mois d'août à 18 heures trente minutes**, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VITROLLES dans la salle de la mairie sous la présidence de **Mme. Claudie JOUBERT, Maire**.

- Date de la convocation : 24 août 2021
- Support de la convocation : Courriel
- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de conseillers présents : 10
- Nombre de conseillers votants : 10

Conseillers présents :

M. Jérôme BONNET, M. Eric COUDOURET, Mme Mireille CHABAUD, M. Jérôme FOULQUE, M. Christian GARCIN, Mme Stéphanie ISTRIA, Mme. Claudie JOUBERT, M. François MILLON, M. Nicolas RICHIER, Mme Josiane SICARD.

Conseillers absents : Mme Laetitia RUEFF

LE QUORUM EST ATTEINT.

Secrétaire de séance : Jérôme FOULQUE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Délibération : Participation aux frais de fauchages / débroussaillages de la Commune d'Esparron pour l'année 2021.
- Délibération : DM Dépassement de crédit au chapitre 12
-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal.

**DELIBERATION 2021-29 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FAUCHAGES /
DEBROUSSAILLAGES DE LA COMMUNE D'ESPARRON POUR L'ANNEE 2021**

Mme le maire propose au Conseil Municipal :

De fixer le montant de la participation aux frais de fauchages / débroussaillages effectués par la Commune de Vitrolles pour la Commune d'Esparron.

Mme le Maire propose aux membres présents d'opter pour une facturation horaire et d'en fixer le montant comme suit :

- 40€ de l'heure

Etant entendu la proposition de Mme le maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition de Mme le Maire ;
- **Décide** de fixer le montant de la participation de la Commune d'Esparron à 40€ de l'heure.

POINTS

- Avancement du dossier PLU ;

QUESTIONS DIVERSES

- Dossier numérotation des voies : commande des plaques pour la finalisation du projet et préparation de l'envoi des nouvelles adresses attribuées aux habitants de la commune.
- Pose d'un éclairage autonome ;

FIN DE SEANCE A 20H15

Vu pour être affiché le **2 septembre 2021**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu pour être transmis en Préfecture le **2 septembre 2021**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Vitrolles, le 2 septembre 2021

Le Maire
Claudie JOUBERT

